

Le 12 juin 2007

Monsieur Donald Savoie
Groupe de travail sur la révision du droit à l'information et
de la protection des renseignements personnels
Édifice Sartain MacDonald, bureau 103
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

Objet : Révision des lois sur le droit à l'information et la protection des renseignements personnels

Monsieur,

La présente est en réponse à la lettre du 2 mai dernier de votre groupe de travail, qui demandait au ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture et à celui des Pêches de lui soumettre des commentaires ou des suggestions sur la façon dont le gouvernement pourrait s'occuper plus efficacement des questions portant sur l'accès à l'information et le respect de la vie privée. Je tiens à vous aviser que ces deux ministères appuient la révision de la *Loi sur le droit à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Afin de faciliter le traitement d'une demande présentée en vertu de la *Loi sur le droit à l'information*, nous sommes d'accord qu'il faudrait plus de souplesse en ce qui concerne le délai de 30 jours. De plus, nous recommandons une révision de l'article 6 de cette même loi en vue d'en clarifier l'interprétation. Enfin, l'introduction d'une tarification distincte pour chaque catégorie de demandeur serait utile.

Vous remerciant de nous avoir permis de présenter des suggestions au Groupe de travail sur la révision du droit à l'information et de la protection des renseignements personnels, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le sous-ministre,

Byron James